

AR Prefecture

006-210600060-2022-04-09-01
Reçu le 28/04/2022
Publié le 28/04/2022

DELIBERATION N°2022-04-09

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 14 avril 2022

Date de
convocation :
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. Joël PIERACCINI
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

POINT 9 : TRANSFERT DU SYSTEME DE VISIONNAGE DES CAMERAS A LA POLICE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPDR

Vu les articles L.1111-9 et 10 du code général des collectivités territoriales

Considérant les engagements de la municipalité en matière de sécurité et de salubrité pour favoriser le cadre de vie,

Considérant la création d'une police municipale mutualisée avec la commune de Castagniers en septembre 2021 et la volonté de la municipalité d'engager un travail sur le déploiement et le développement en conséquence du système de vidéoprotection,

Considérant la nécessité de faire un transfert du système de visionnage au sein de la police municipale,

Considérant que la vidéoprotection est un axe de travail prioritaire au niveau de l'Etat notamment dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 11290 euros soit 100% du montant de la dépense pour le transfert du dispositif actuel au poste de police municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser Monsieur le Maire a sollicité une subvention d'un montant de 11290 euros soit 100% du montant de la dépense pour le transfert du dispositif actuel au poste de police municipal.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 15 avril 2022

Le Maire,



Pascal Bonsignore